

# 20

## LES CHIFFRES CLÉS DE L'AIDE À L'AUTONOMIE 2026

Cette nouvelle édition des *Chiffres clés de l'aide à l'autonomie* met à la disposition des acteurs et des décideurs du secteur médico-social les données disponibles en 2026.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la CNSA gère la branche Autonomie de la Sécurité sociale. Elle soutient l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap en contribuant au financement des aides individuelles versées aux personnes, ainsi qu'au financement des établissements et des services qui les accompagnent, en veillant à l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire national.

En 2026, la CNSA consacre 44,45 milliards d'euros à l'aide à l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap.

# 26



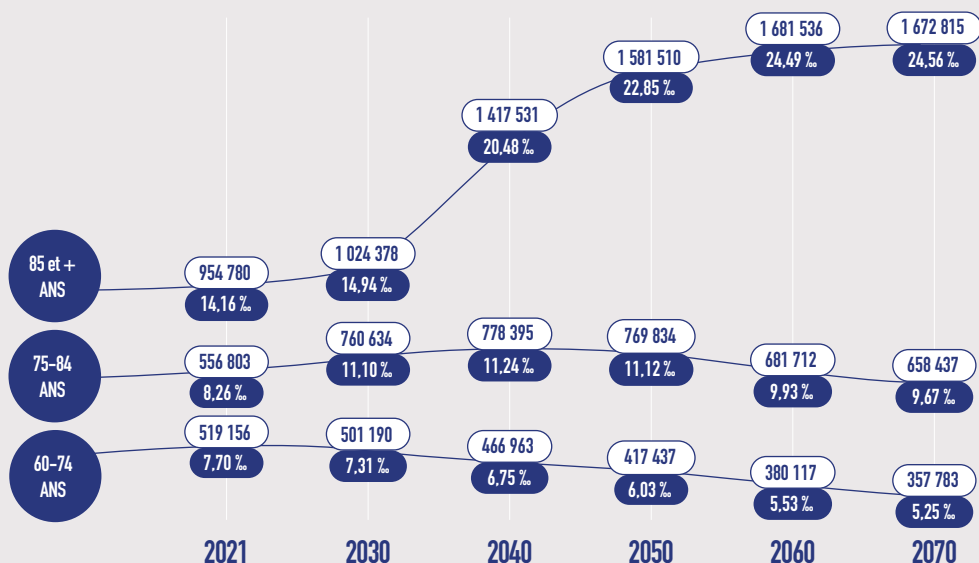
# Sommaire

Quelques chiffres sur la population concernée par l'aide à l'autonomie	4
La scolarisation des enfants en situation de handicap	6
L'emploi des personnes en situation de handicap	7
La CNSA, branche Autonomie de la Sécurité sociale	8
Le financement de l'aide à l'autonomie	10
Les financements alloués aux départements	11
Les prestations de l'aide à l'autonomie des personnes âgées	12
Les prestations de l'aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap	14
Les maisons départementales des personnes handicapées	16
La satisfaction des usagers des MDPH	18
Le financement des établissements et services médico-sociaux	19
Un effort d'investissement sans précédent au profit des ESMS	20
Les établissements et services médico-sociaux pour les personnes en situation de handicap	22
Le développement et la transformation de l'offre pour les personnes en situation de handicap	23
Les établissements et services médico-sociaux pour les personnes âgées	24
La transformation de l'offre pour les personnes âgées	25
Quelques chiffres sur la population des aidants et des professionnels	26
Le soutien aux aidants	27
Le soutien à l'attractivité des métiers	28
La prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées	29
Glossaire	30



# Quelques chiffres sur la population concernée par l'aide à l'autonomie

## Évolution du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie (pour mille)



Source : INSEE, projections Omphale 2022 ; DREES, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie-Ménages 2022 et VQS 2021 ; INSEE, estimations de population et scénario central des projections de population 2021-2070.

# 7,4 %

de la population de 60 ans et plus (estimée à **plus de 19 millions**) bénéficie de l'APA au 31 décembre 2024.

## Espérance de vie à 65 ans en 2024

### Femmes

Espérance de vie **23,6 ANS**

Espérance de vie sans incapacité forte **18,5 ANS**

Espérance de vie sans incapacité **11,8 ANS**

### Hommes

Espérance de vie **19,9 ANS**

Espérance de vie sans incapacité forte **15,9 ANS**

Espérance de vie sans incapacité **10,5 ANS**

Espérance de vie – série INSEE-France entière ; espérance de vie sans incapacité – calculs DREES à partir de 2016.  
Source : INSEE, Statistiques d'état civil et données issues de l'enquête SRCV (Statistiques sur les revenus et les conditions de vie).

## Espérance de vie à la naissance en 2025 (provisoire)

FEMMES

# 85,9 ANS

HOMMES

# 80,3 ANS

Source : INSEE, recensements et estimations de population, statistiques et estimations d'état civil.

### Définition du handicap

« Constitue un handicap [...] toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Loi du 11 février 2005, art. 2.

# 6,4 millions de personnes,

tous âges confondus, ont au moins un droit ouvert à la MDPH au 31 décembre 2024, en France (soit 9,4 % de la population).

Source : Repères statistiques n° 29.

# 2,9 millions de personnes

de moins de 60 ans vivant à domicile déclarent disposer d'une reconnaissance officielle d'un handicap (soit 6,8 % de cette catégorie d'âge).

Source : DREES, enquête Vie quotidienne et santé, 2021.

# 3,1 millions de personnes

de moins de 60 ans vivant à domicile déclarent au moins une limitation fonctionnelle sévère\* en 2021 (soit 6,8 % de cette catégorie d'âge).

Au moins une limitation fonctionnelle physique sévère :

**1,4 million** **3,2%**

Au moins une limitation fonctionnelle cognitive sévère :

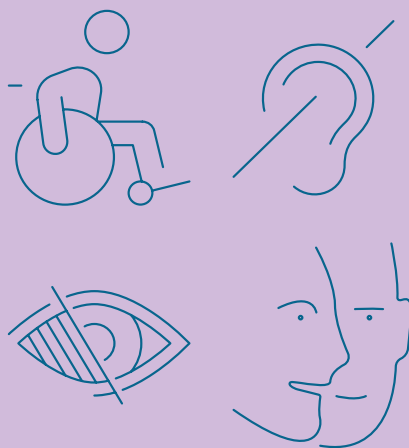
**1,2 million** **2,7%**

Au moins une limitation fonctionnelle sensorielle sévère :

**1,1 million** **2,4%**

\*Personne déclarant au moins une impossibilité ou beaucoup de difficultés pour une fonction physique précise, pour une fonction sensorielle ou pour une fonction cognitive.

Source : DREES, enquête Vie quotidienne et santé, 2021, traitements DREES.





# La scolarisation des enfants en situation de handicap

## 563 345

enfants en situation de handicap étaient scolarisés en France à la rentrée 2024.

## 88 %

des enfants en situation de handicap scolarisés en France le sont en milieu ordinaire (**496 839 enfants**).

## 2,1 %

des élèves scolarisés bénéficient d'une scolarité partagée entre un établissement spécialisé et une école ordinaire.

## Scolarisation des enfants en situation de handicap en 2024-2025

### Dans les écoles maternelles et élémentaires

### 247 076

élèves en situation de handicap, soit **49,7 %** des enfants en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire.

### 77,3 %

en classe ordinaire.

### 22,7 %

en ULIS ou en UEEA.

### Dans les collèges et lycées

### 249 763

élèves en situation de handicap, soit **50,3 %** des enfants en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire.

### 75,2 %

en classe ordinaire.

### 24,8 %

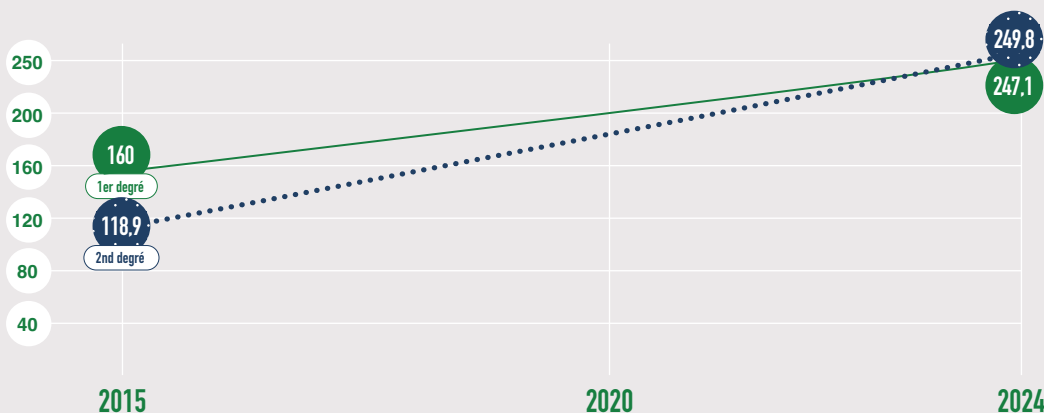
en ULIS.

### Établissement spécialisé uniquement\*

### 13,9 %

\*Le milieu spécialisé rassemble les élèves scolarisés dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux.

## Évolution du nombre d'enfants en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire depuis 2015 (en milliers)

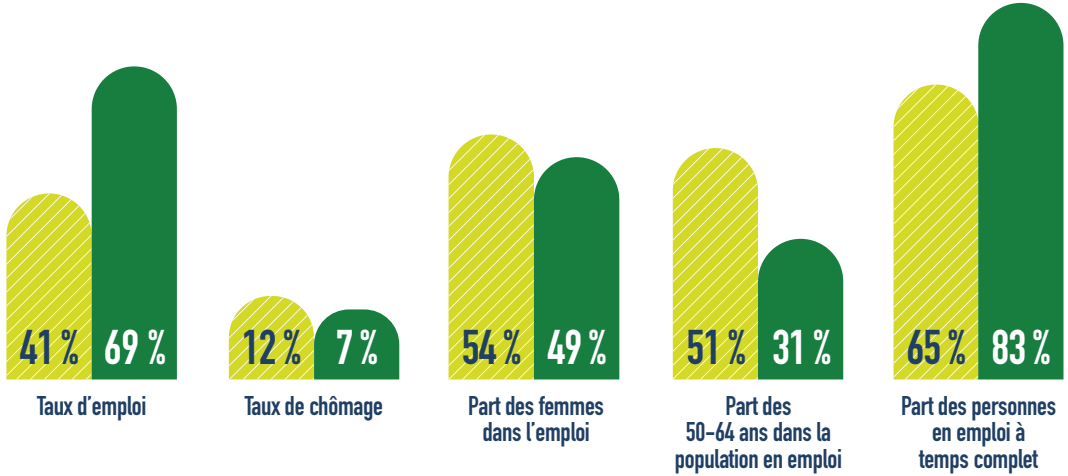




# L'emploi des personnes en situation de handicap

● Population avec une reconnaissance administrative du handicap

● Ensemble de la population\*



\*Taux d'emploi : population des 15-64 ans ; Taux de chômage : population active des 15 ans ou plus.  
Source : INSEE, enquête Emploi 2024.

## 1,4 million



de personnes en emploi bénéficient d'une reconnaissance administrative d'un handicap en 2024.

## 46 %

des bénéficiaires d'une reconnaissance administrative d'un handicap sont des personnes actives.

## 3,3 millions



de personnes en âge de travailler (de 15 à 64 ans) bénéficient d'une reconnaissance administrative d'un handicap ou d'une perte d'autonomie.

## 52 %

sont des femmes.

Source : INSEE, Emploi, chômage, revenus du travail, 2024.



# 118 967

places installées dans les 1 499 ESAT en France au 31 décembre 2025.

Source : FINISS, 31/12/2025.





# La CNSA, branche Autonomie de la Sécurité sociale

**7 août 2020 : la loi organique n° 2020-991 et la loi n° 2020-992 entérinent la création de la branche Autonomie dont la gestion est confiée à la CNSA.**

« La Nation affirme son attachement au caractère universel et solidaire de la prise en charge du soutien à l'autonomie, assurée par la Sécurité sociale. La prise en charge contre le risque de perte d'autonomie et la nécessité d'un soutien à l'autonomie sont assurées à chacun, indépendamment de son âge et de son état de santé. »

# 44,45 Md€

C'est le montant consacré au soutien à l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap par la branche Autonomie, en 2026.

## Budget de la branche Autonomie en 2026

**Charges : 44,45 Md€**

**Produits : 43,84 Md€**

### Fonds financement des ESMS : 34,61 Md€

OGD PA 18,32	OGD PH 16,00	Revalorisation salariale ESMS 0,12	Concours « Sécur pour tous » 0,09	Remboursement APA fusion des sections 0,08
-----------------	-----------------	--	---	--

### Fonds prestations individuelles : 8,06 Md€

Concours PA 3,64	AEEH 1,72	Concours PH 1,29	Dotation complémentaire 0,66	AJPA/AVPF/ AVA 0,58	AVP 0,08	FDCH 0,01
					Fonds mobilité 0,08	

### Budget d'intervention : 0,54 Md€

Prévention de la perte d'autonomie (concours aux départements) 0,25	Soutien à la coordination 0,11	Accès aux droits 0,10	Qualité de l'offre 0,06	Recherche et innovation 0,01
--	--------------------------------------	-----------------------------	-------------------------------	------------------------------------

### Budget de gestion administrative : 0,64 Md€

Autres charges 0,36	Financement des MDPH 0,20	Frais de gestion 0,04	Financement des SI réseaux 0,04
---------------------------	---------------------------------	-----------------------------	---------------------------------------

### Budget investissement ESMS : 0,61 Md€

Séjour immobilier 0,18	PAI PA 0,16	Séjour numérique 0,13	Fonds de transformation PH 0,10	PAI CNSA 0,04
------------------------------	----------------	-----------------------------	---------------------------------------	------------------

CSG  
38,56

CSA  
2,38

CASA  
0,98

Taxe sur les salaires  
1,1

Divers  
0,53

TSCA  
0,25

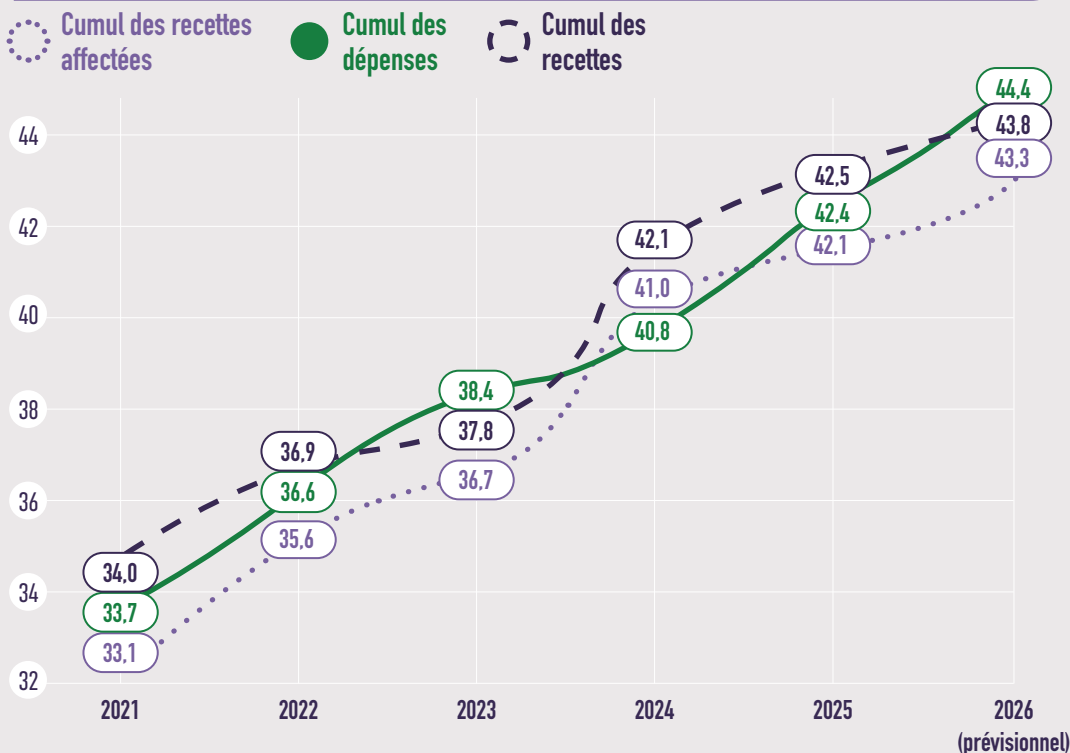
Dotation État Sécur  
0,04

### Résultat prévisionnel 2026

**-0,61 Md€**

Depuis 2024, une part supplémentaire de CSG (+0,15 point) est affectée au budget de la CNSA afin de lui donner les moyens de faire face aux évolutions à venir. La fraction de CSG affectée à la branche Autonomie est de 2,08 % en 2026 et celle de la taxe sur les salaires a augmenté de 1,06 point. Par ailleurs, depuis 2025, une partie de la taxe sur les conventions d'assurance est attribuée à la branche Autonomie dans le cadre de l'expérimentation de fusion des sections tarifaires en EHPAD.

### Évolution des dépenses et des recettes totales\* de la CNSA, dont des recettes affectées\*\* entre 2021 et 2026 (en Md-€)



\*Les recettes totales de la branche sont également constituées de produits comptables tels que les reprises de provisions.

\*\*Les recettes affectées correspondent aux impôts, taxes et autres dispositifs dont tout ou partie du rendement est affecté à la branche Autonomie.

### Répartition des recettes affectées 2026 de la CNSA (prévisions)

CSG	38 555 M€	89 %
CSA	2 384 M€	5,5 %
Taxe sur salaire	1 103 M€	2,6 %
CASA	978 M€	2,3 %
Taxe sur les conventions d'assurance	255 M€	0,6 %
Compensation CSG et PSK	36 M€	0,1 %
Majorations, pénalités et reprises de provisions	11 M€	0 %

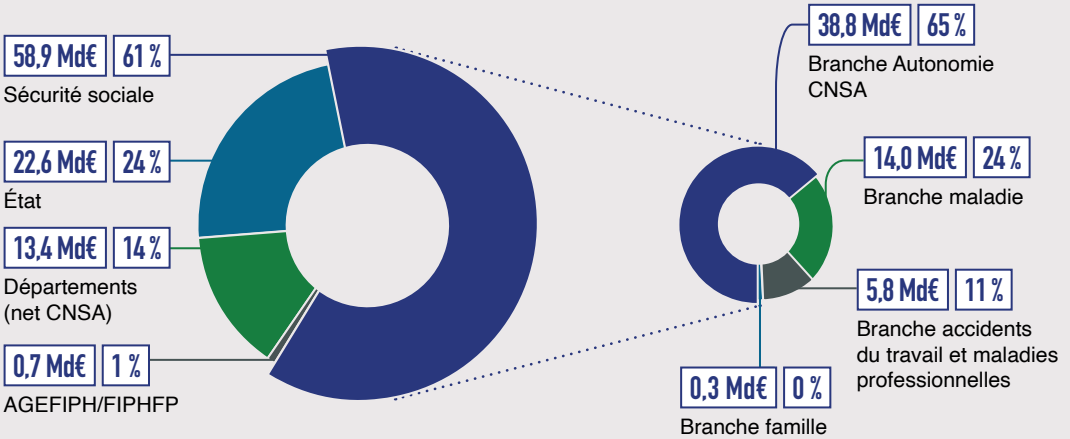


# Le financement de l'aide à l'autonomie

## 95,7 Md€

C'est le montant total de la contribution des finances publiques à la compensation de la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap en 2024. Cela n'inclut pas les dépenses supportées par les personnes elles-mêmes ou par leur entourage.

### Contribution des finances publiques à la compensation de la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap en 2024



## Le poste « Sécurité sociale » prend en compte :

- **pour l'Assurance maladie**, les pensions d'invalidité et les dépenses en USLD, les dépenses de soins de ville en direction des personnes âgées dépendantes à domicile, le FIR, les rentes d'incapacité permanente de la branche AT-MP ;
- **pour la CNAF**, l'allocation de présence parentale ;
- **pour la CNSA**, l'AEEH, l'ONDAM médico-social, les transferts aux départements, les DAC, le plan d'aide à la modernisation des établissements et à l'investissement, la promotion des actions innovantes et les dépenses de professionnalisation et de formation, d'animation, de prévention et d'études.

### 31,1 Md€ Personnes âgées

24,6 Md€ 79%

Sécurité sociale

5 Md€ 16%

Départements (net CNSA)

1,5 Md€ 5%

État

### 64,6 Md€ Personnes handicapées

34,4 Md€ 53%

Sécurité sociale

21,1 Md€ 33%

État

8,4 Md€ 13%

Départements (net CNSA)

0,7 Md€ 1%

AGEFIPH/FIPHFP

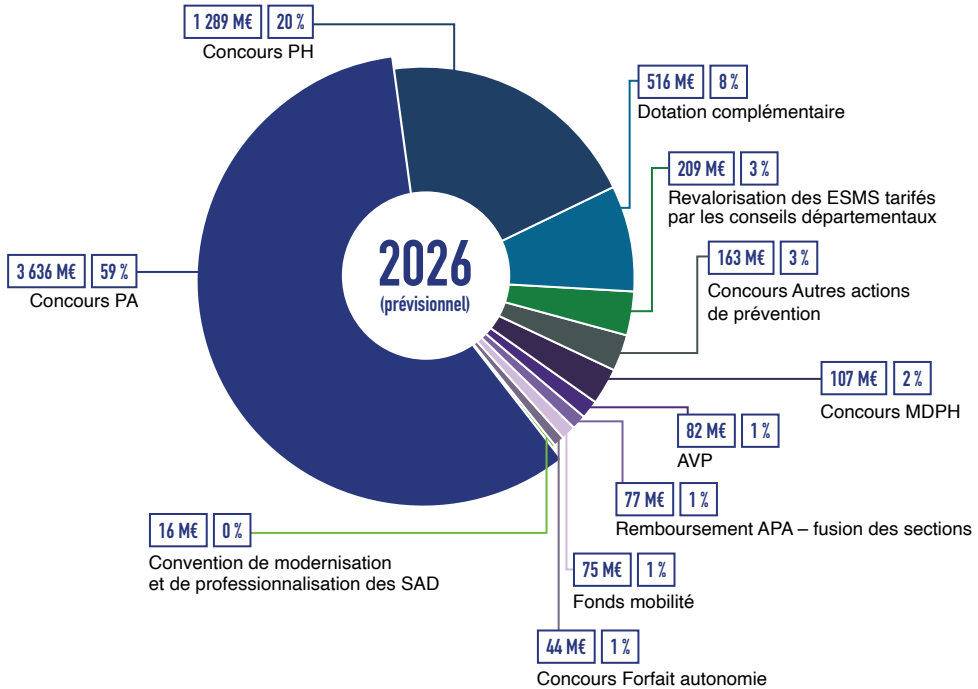


# Les financements alloués aux départements

## 6,3 Md€

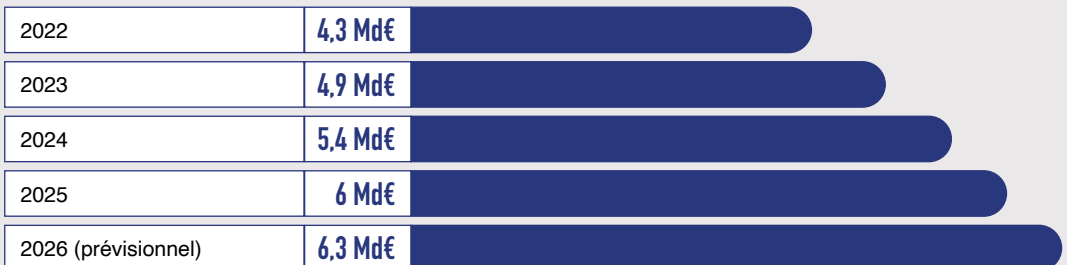
C'est le montant total des financements prévisionnels alloués par la CNSA aux départements pour l'année 2026.

### Le soutien financier de la CNSA aux départements



La fusion des concours relatifs à l'APA, à la PCH, aux revalorisations des salariés de l'aide à domicile et à la compensation liée à l'instauration du tarif horaire minimal a été mise en œuvre en 2025 et sera reconduite en 2026. Cette réforme vise à compenser les dépenses engagées par les départements, sur la base du taux de couverture constaté en 2024. Par ailleurs, le fonds de mobilité, doté de **75 M€**, ainsi que la compensation de la revalorisation des professionnels exclus du Ségur, d'un montant de **85 M€**, sont pérennisés à compter de l'exercice 2026.

### Évolution du soutien financier aux départements de 2022 à 2026



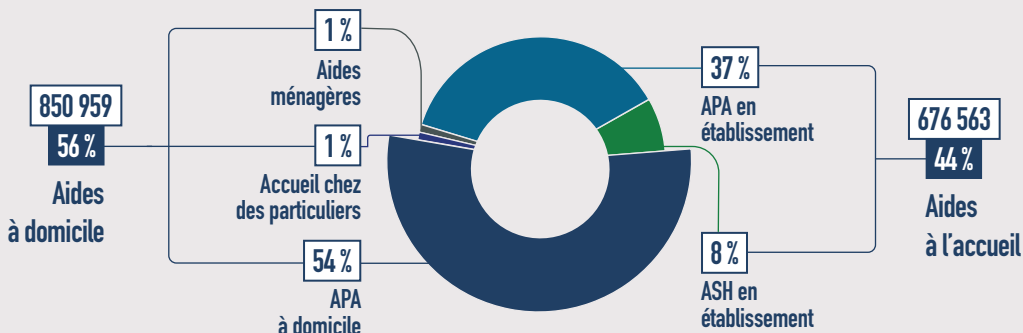


# Les prestations de l'aide à l'autonomie

## 9 Md€

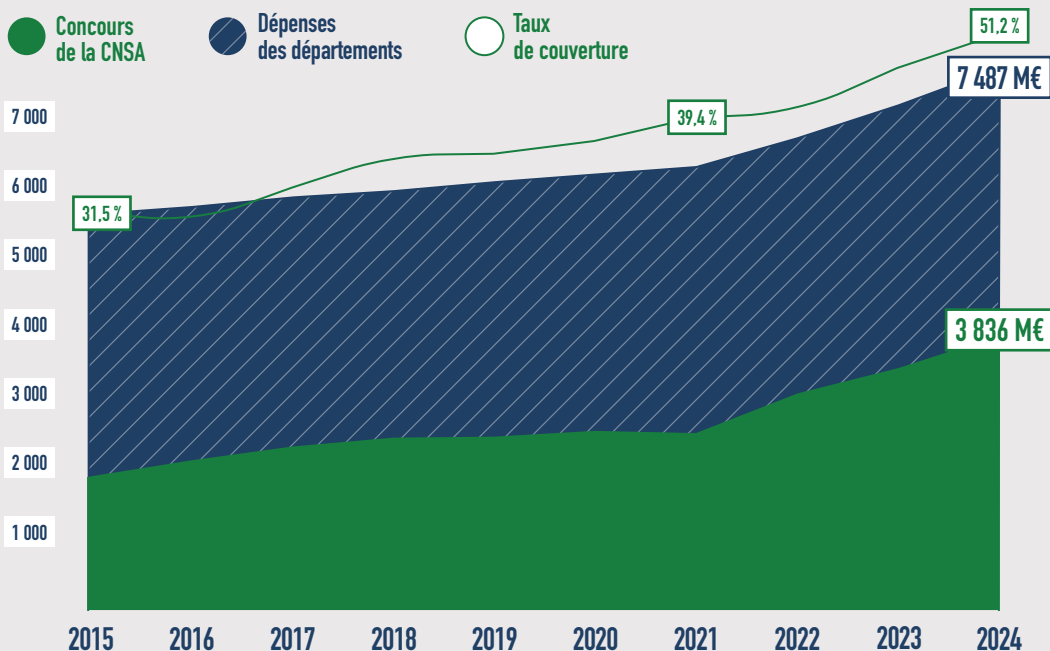
C'est le montant total des dépenses nettes d'aide sociale pour les personnes âgées en 2024.

### Répartition des aides sociales aux personnes âgées à domicile et en établissement au 31 décembre 2024 (en effectifs bénéficiaires)



Source : DREES, enquête Aide sociale, 2024.

### Évolution du taux de couverture par la CNSA des dépenses destinées aux personnes âgées\* depuis 2015



\*Concours APA1, APA2 et part PA des concours article 47, dotation complémentaire et tarif plancher. Le concours « dotation complémentaire » est intégré au présent graphique, mais n'entre pas dans le futur concours fusionné PA. Source : CNSA, 2026.

L'APA à domicile est attribuée par le conseil départemental. Elle est destinée aux personnes âgées de 60 ans ou plus en perte d'autonomie, qui ont besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne ou dont l'état nécessite une surveillance régulière. La perte d'autonomie est calculée au moyen de la grille d'évaluation AGGIR : les personnes classées en GIR 1 à 4 peuvent bénéficier de l'allocation. Le montant de l'APA est établi en fonction du GIR, des revenus de la personne et du coût des aides prévues dans le plan d'aide.

# 1,39 million

C'est le nombre de bénéficiaires de l'APA en décembre 2024, dont **832 100** à domicile et **560 600** en établissement.

Source : DREES, enquête Aide sociale, 2024.

## Plafonds mensuels de l'APA à domicile en 2026 pour les GIR 1 à 4

**2 080,33 €**

GIR 1

**1 682,30 €**

GIR 2

**1 215,99 €**

GIR 3

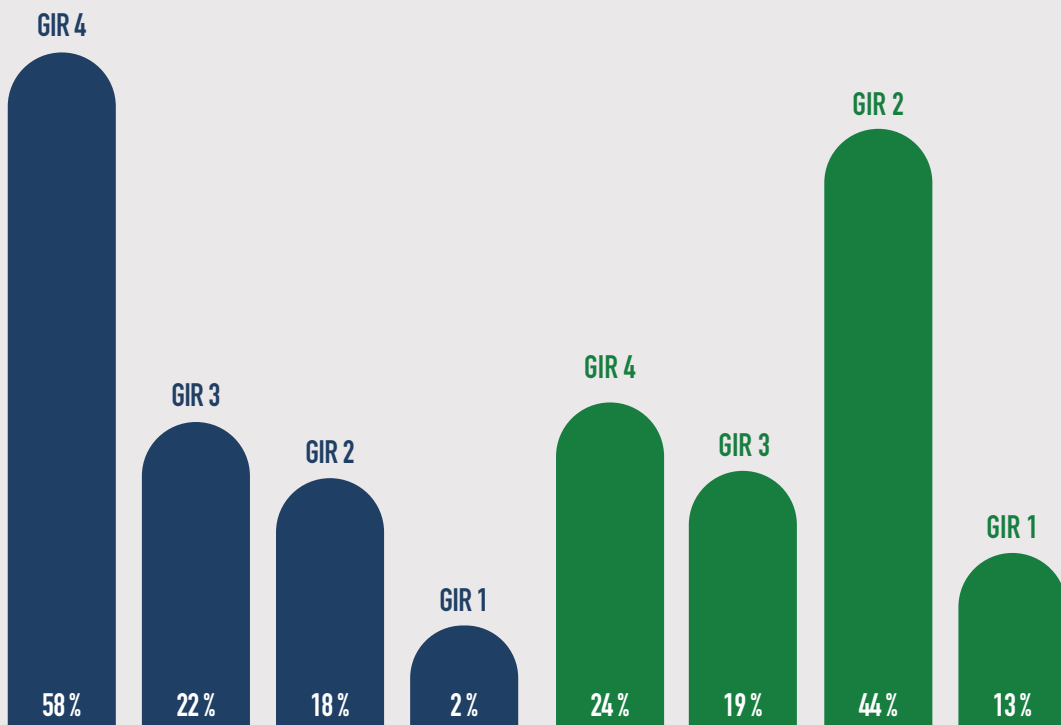
**811,52 €**

GIR 4

## Répartition par GIR des bénéficiaires de l'APA en 2024, à domicile et en établissement

À domicile

En établissement





# Les prestations de l'aide à l'autonomie

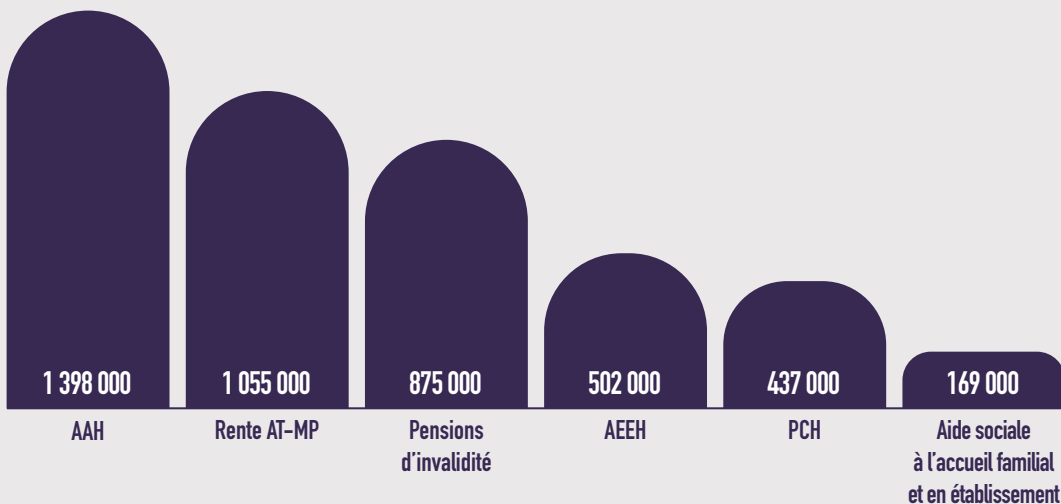
**2,6%**

C'est la part des adultes percevant l'AAH fin 2024.

**3,2%**

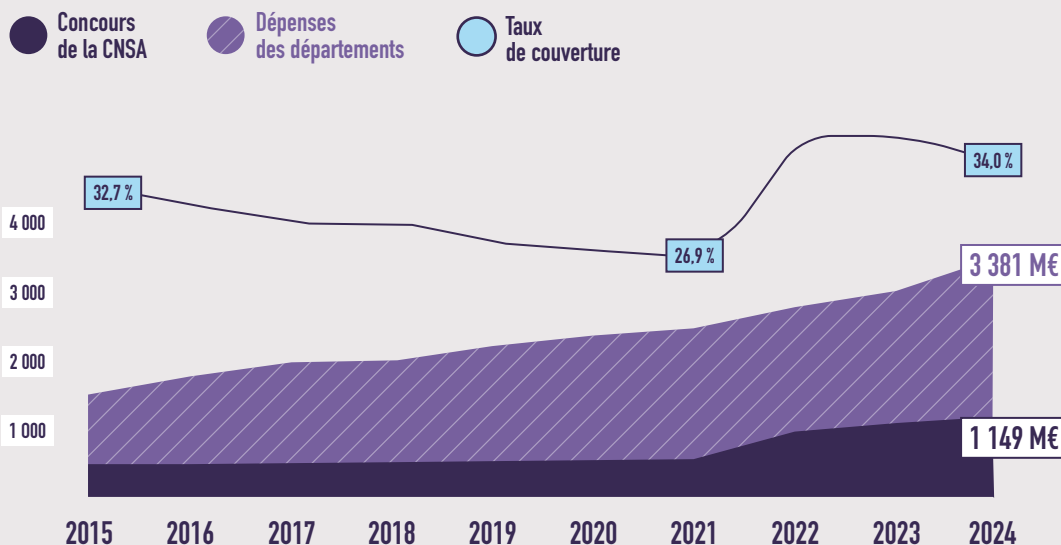
C'est la part des enfants bénéficiant de l'AAEH fin 2024.

## Nombre de bénéficiaires des principales prestations dédiées au handicap fin 2024



Sources : CNAF ; DREES, enquête Aide sociale ; CNAAMTS, Rapport annuel 2023 de l'Assurance maladie – risques professionnels ; INSEE, estimations provisoires de population au 1er janvier 2025.

## Évolution du taux de couverture par la CNSA des dépenses destinées aux personnes en situation de handicap\* depuis 2015



\*Concours PCH et part PH des concours article 47, dotation complémentaire et tarif plancher. Le concours « dotation complémentaire » est intégré au présent graphique, mais n'entre pas dans le futur concours fusionné PH. Source : CNSA, 2025.

La PCH a été introduite en 2006.  
Deux nouvelles aides sont désormais disponibles :  
la PCH parentalité pour les parents en situation  
de handicap et le soutien à l'autonomie pour les  
personnes présentant au moins une altération  
de fonctions mentales, psychiques, cognitives  
ou un trouble neurodéveloppemental.

# +182 000

C'est l'évolution du nombre de bénéficiaires  
de la PCH en 10 ans (de 255 000 en 2014  
à 437 000 en 2024).

Source : DREES, enquête Aide sociale, séries longues (1996-2024).

## Montant moyen attribué par élément de la PCH en 2024 (en €)

Aides humaines (mensuel)	867	
Aides techniques (ponctuel)	982	
Aménagement du logement (ponctuel)	3 561	
Aménagement du véhicule (ponctuel)	3 810	
Surcoûts des frais de transport (ponctuel)	981	
Surcoûts des frais de transport (mensuel)	117	
Charges spécifiques (mensuel)	70	
Charges exceptionnelles (ponctuel)	690	
Aides animalières (mensuel)	50	

Source : Échanges annuels, CNSA.

## Plafonds PCH (1er janvier 2026)

01	<b>Aide humaine</b>	<b>Tarif horaire (varie selon le statut de l'aidant) :</b> 19,34 ou 20,10 €/h pour l'emploi direct 21,27 ou 22,11 €/h pour un service mandataire 25 €/h pour un service prestataire 4,78 ou 7,16 €/h pour un aidant familial dédommagé (si cessation totale ou partielle d'activité professionnelle)
02	<b>Forfaits cécité, surdité et surdicécité</b>	813,15 € pour le forfait cécité 487,89 € pour le forfait surdité 487,89 € ou 813,15 € ou 1 301,04 € en fonction de la perte auditive moyenne sans appareillage et de la vision centrale après correction ou du champ visuel
03	<b>Forfait PCH parentalité</b>	<b>Aides humaines</b> 900 € ou 1 350 € pour un enfant de moins de 3 ans 450 € ou 675 € pour un enfant de 3 à 7 ans <b>Aides techniques</b> 1 400 € à la naissance 1 200 € au 3e anniversaire de l'enfant 1 000 € au 6e anniversaire de l'enfant
04	<b>Aides techniques</b>	13 200 € maximum pour dix ans (sauf cas de déplaçonnement)
05	<b>Aménagement du logement Aménagement du véhicule, surcoûts liés aux transports</b>	10 000 € maximum pour dix ans 10 000 € maximum (ou 24 000 € sous conditions) pour dix ans
06	<b>Charges spécifiques ou exceptionnelles</b>	100 €/mois maximum 6 000 € maximum pour dix ans
07	<b>Aide animalière</b>	6 000 € maximum pour dix ans

Source : DGCS, Tarifs et montants de la PCH au 1er janvier 2026.



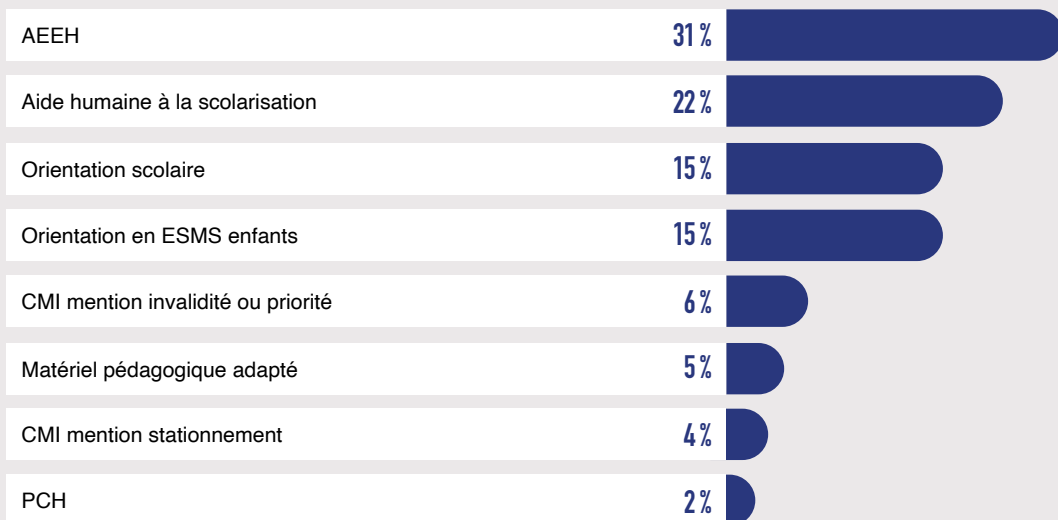
# Les maisons départementales des personnes handicapées

**3 863 000**

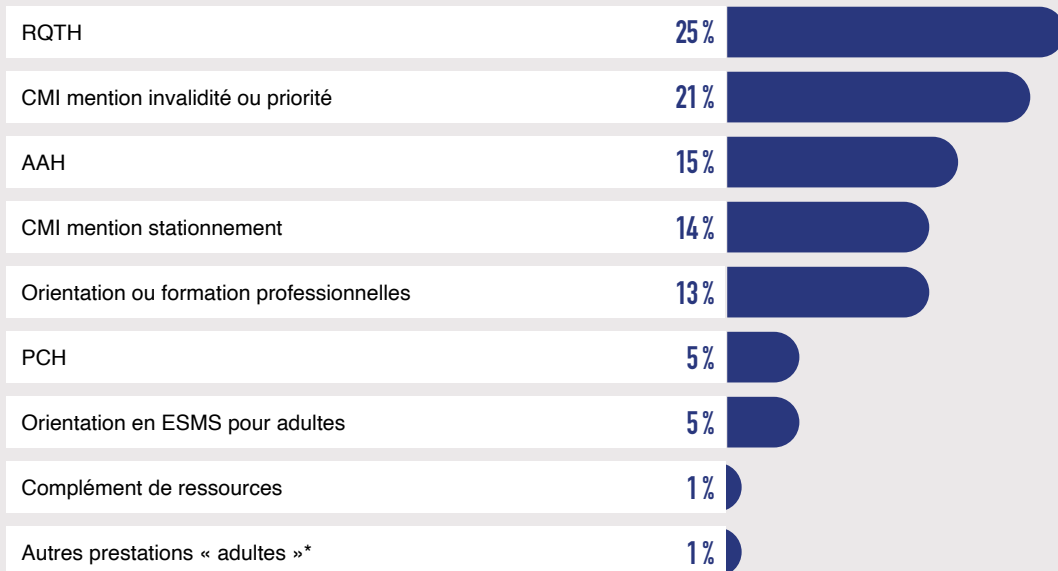
C'est le nombre de droits attribués  
par les MDPH en 2024.

Source : Repères statistiques n° 29.

## Répartition des prestations et orientations « enfants » attribuées en 2024



## Répartition des prestations et orientations « adultes » attribuées en 2024



\*AVPF, ACFP, ACTP, maintien en ESMS « enfants » au titre de l'amendement Creton.

Source : Échanges annuels, CNSA.

Les MDPH instruisent l'ensemble des demandes relatives aux enfants et aux adultes.

# 87 MDPH

utilisent « MDPH en ligne », le téléservice national de dépôt de demandes en ligne que la CNSA met à leur disposition.

# 1,8 million

de personnes ont adressé une demande à une MDPH en 2024, soit **2,7 %** de la population.

# 80 MDPH

ont un téléservice interconnecté au SI MDPH, dont 75 via « MDPH en ligne ».

# 28 personnes

**pour 1 000 habitants** de moins de 20 ans ont déposé une demande « **enfant** » auprès d'une MDPH en 2024.

# 241 795 dossiers

ont été déposés sur « MDPH en ligne » en 2025, soit **+20 %** par rapport à 2024 (201 461 dossiers déposés).

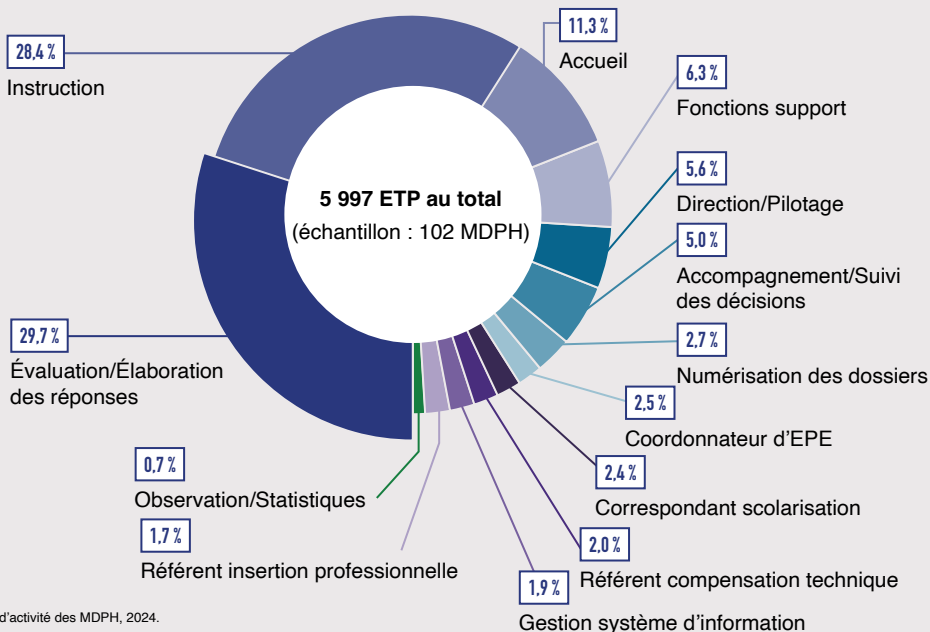
# 28 personnes

**pour 1 000 habitants** de 20 ans ou plus ont déposé une demande « **adulte** » auprès d'une MDPH en 2024.

Source : CNSA, 2026.

Source : Repères statistiques n° 29.

## Répartition des moyens humains par mission en 2024



Source : Rapports d'activité des MDPH, 2024.

# 57 %

C'est le taux d'attribution des **droits sans limitation de durée** de l'AAH par les MDPH au 4e trimestre 2025.

# 4,8 mois

C'est le délai moyen de traitement des demandes en MDPH en 2024.

Source : Baromètre des MDPH.

Source : Repères statistiques n° 29.

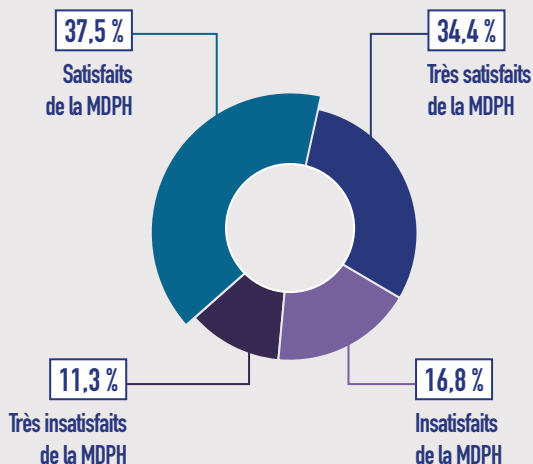


# La satisfaction des usagers des MDPH

Plus de  
**2 personnes**

**3**

sont très satisfaites ou satisfaites de leur MDPH (parmi les participants ayant répondu à l'enquête de satisfaction).



# 96 752

participants dans toute la France ont répondu à l'enquête de satisfaction en 2025 contre **93 127** en 2024, soit une évolution de **+4 %**.

## Pourcentage de satisfaction par affirmation (personnes satisfaites ou plutôt satisfaites)

Les agents de la MDPH sont accueillants

88,1 %

Les agents de la MDPH vous écoutent

84,1 %

Vous avez pu exprimer vos besoins et vos souhaits

84 %

Les agents de la MDPH répondent à vos questions

80,3 %

Vous avez compris les droits et les aides que vous pouvez avoir

76,1 %

Il est facile de se rendre à la MDPH

75,3 %

Il est facile de contacter la MDPH par téléphone, courrier ou mail

70 %

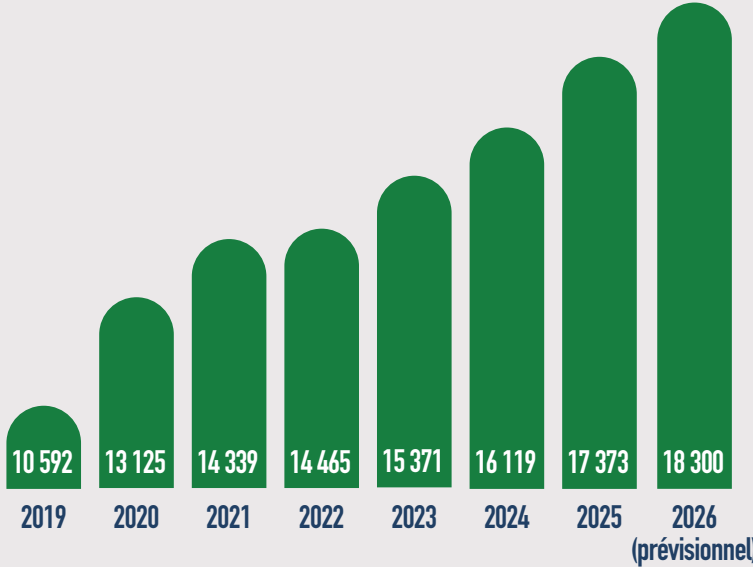
Vous savez à qui vous adresser à la MDPH en cas de question sur votre demande

62,1 %



# Le financement des établissements et services médico-sociaux

L'évolution de l'OGD personnes âgées entre 2019 et 2026 (en M€)



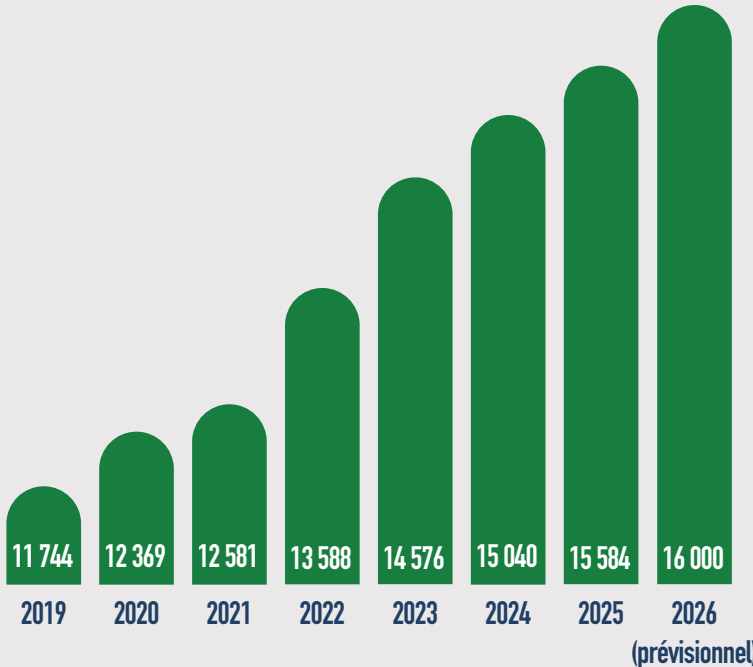
**+73 %**

C'est la progression de l'OGD PA entre 2019 et 2026, avec une hausse de **5 %** entre 2025 et 2026.

**184 M€**

Ce sont les crédits consommés par les ARS en 2025 pour renforcer l'offre destinée aux personnes âgées, dont **37 M€** pour les CRT, **29 M€** pour les SSIAD et **11 M€** pour les PASA.

L'évolution de l'OGD personnes handicapées entre 2019 et 2026 (en M€)



**+36 %**

C'est la progression de l'OGD PH entre 2019 et 2026, avec une hausse de **3 %** entre 2025 et 2026.

**262 M€**

C'est le montant dédié au renforcement de l'offre destinée aux personnes en situation de handicap en 2025, dont **173 M€** au titre de la CNH et **9 M€** au titre de la stratégie nationale pour l'autisme.

**1,32 Md€**

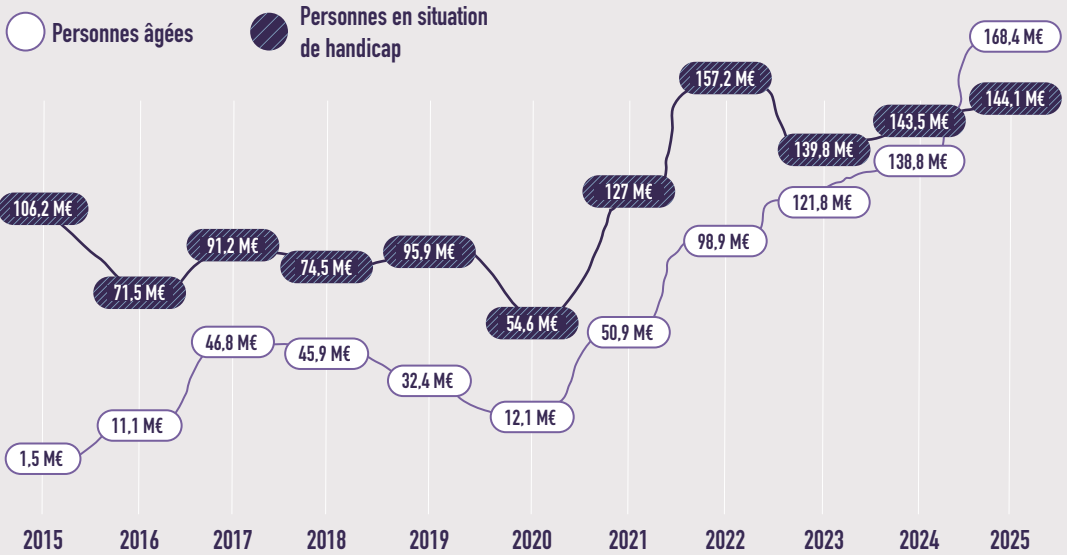
sont prévus pour poursuivre le développement de l'offre destinée aux personnes en situation de handicap.



# Un effort d'investissement sans précédent au profit des ESMS

En complément des crédits non reconductibles accordés aux ESMS par l'intermédiaire des ARS, la CNSA déploie des plans d'aide à l'investissement spécifiques pour accompagner leur transformation.

## Évolution des crédits non reconductibles consacrés à l'investissement entre 2015 et 2025



Source : CNSA, 2025.

### Le plan d'aide à l'investissement en 2025

# 74,2 M€



pour les EHPAD en France métropolitaine et dans les DOM

# 78

## projets

# 17 M€ supplémentaires

pour les départements, régions et collectivités d'outre-mer.

# 33,2 M€



pour les établissements pour personnes en situation de handicap

# 37

## projets

### Bilan ESMS Numérique 2021-2025

# 430 M€

entre 2021 et 2025

# 1 120 projets

concernent

# près de 80 % des ESMS

du champ de l'autonomie

# 790 000 personnes

accompagnées bénéficiant d'un DUI.

Le bilan du Ségur de la santé  
2021-2024

338

## résidences autonomie

aidées pour leurs projets (réhabilitation, aménagement, ingénierie, tiers-lieux) :

82,8 M€

ont été mobilisés pour réhabiliter

plus de 15 500  
logements

140 projets

de création de **résidences autonomie** retenus par les conseils départementaux et les CARSAT :

24,5 M€

ont été mobilisés pour créer

plus de 5 460  
nouveaux logements

863 projets

financés en EHPAD,  
dont 63 prestations intellectuelles :

1 Md€

de subventions ont  
permis de soutenir



7,7 Md€

de travaux

Près de  
62 000

places concernées

275

constructions  
nouves ou  
reconstructions

108

tiers-lieux

412

restructurations

292 habitats inclusifs

20,5 M€

ont été mobilisés, dont 10,9 M€  
pour l'espace commun

plus de 2 100  
logements

ont été aidés

Accompagner les ESMS dans leur transition écologique et énergétique

30 CTEES

financés par la CNSA et portés par le secteur  
médico-social (contre 95 pour le secteur sanitaire).

Plus de 8 m<sup>2</sup>  
de surface plancher représentant  
plus de 113 000 places

couvertes dans le médico-social.

5 179

établissements suivis, dont 56 %  
dans le champ du médico-social.

9 %

C'est la réduction de la  
consommation énergétique  
dans le champ du médico-social.

45 M€

destinés aux travaux  
de **décarbonation**  
des EHPAD.



# Les établissements et services médico-sociaux

## 548 391 places

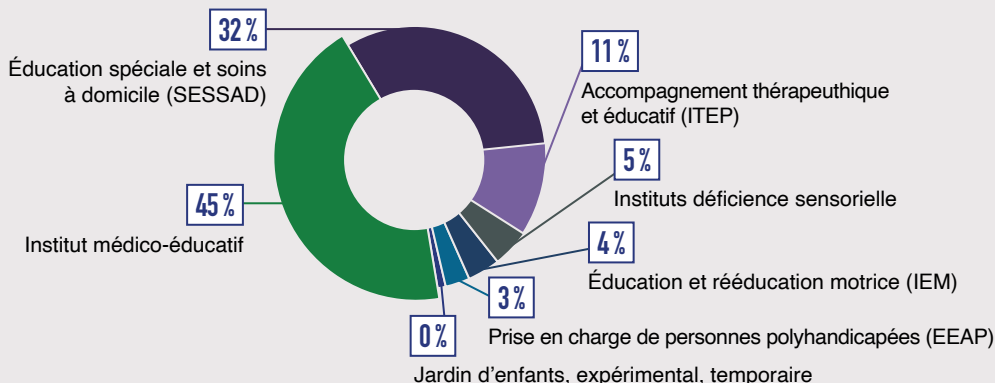
en établissements et services pour accompagner les personnes en situation de handicap, dont **185 321 places** pour les enfants et **363 070 places** pour les adultes en 2025.

Ont été créées au cours des 10 dernières années :

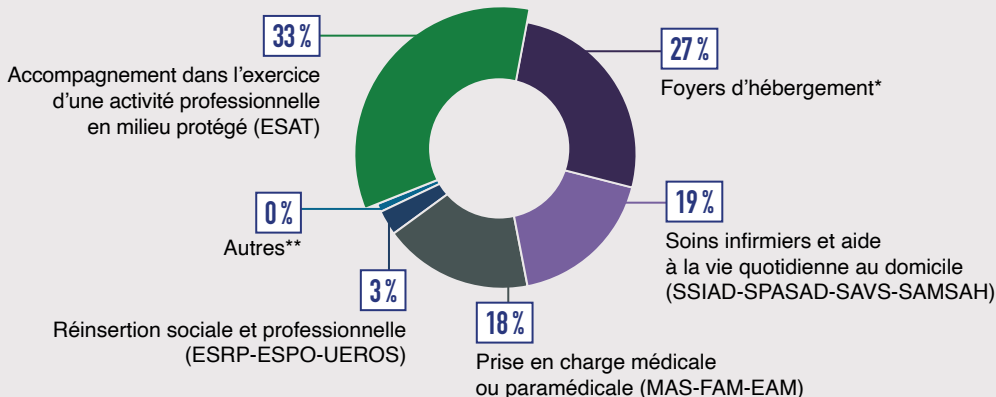
- **plus de 30 000 places** pour les enfants en situation de handicap ;
- **plus de 46 000 places** pour les adultes en situation de handicap (hors SAD).

Source : FINESS, 31/12/2025.

## Répartition des places installées en ESMS pour enfants en situation de handicap selon la mission principale de la structure en 2025



## Répartition des places installées en ESMS pour adultes en situation de handicap selon la mission principale de la structure en 2025



\*La catégorie « Foyers » prend en compte les foyers polyvalents, les foyers de vie ou occupationnels, les foyers d'hébergement et les établissements d'accueil non médicalisé.  
\*\*La catégorie « Autres » regroupe l'accueil temporaire et les établissements expérimentaux.



# Le développement et la transformation de l'offre pour les personnes en situation de handicap

## Le plan 50 000 solutions

# 1,5 Md€

C'est le montant des crédits destinés à la mise en œuvre du plan de création de 50 000 solutions et de transformation de l'offre médico-sociale entre 2024 et 2030.

## Fin 2025, plus de 347 M€ de crédits consommés

# 73 %

pour les ESMS accueillant des enfants en situation de handicap :



## 270 M€

alloués à la création ou à la transformation de places ;

## 58 M€

destinés au développement de l'école inclusive ;

## 20 M€

pour le repérage précoce.

## Le fonds d'appui à la transformation de l'offre

# 6,5 M€

de crédits de **prestations intellectuelles** délégués par la CNSA en 2024-2025,



dont près de **97 %** ont été mobilisés.

## 1 595 organismes gestionnaires

du champ du handicap accompagnés.

Ces financements servent également à soutenir le déploiement opérationnel de la transformation de l'offre sur les territoires.

## 37 conseillers en transformation de l'offre

dans les ARS, financés pendant trois ans pour renforcer l'ingénierie et les coopérations locales.

## Le DUI en soutien à la transformation de l'offre

# 4 500 ESMS

pour enfants en situation de handicap sont équipés d'un DUI, soit **84 %** de l'ensemble de ces ESMS.



# Parmi eux, 3 560

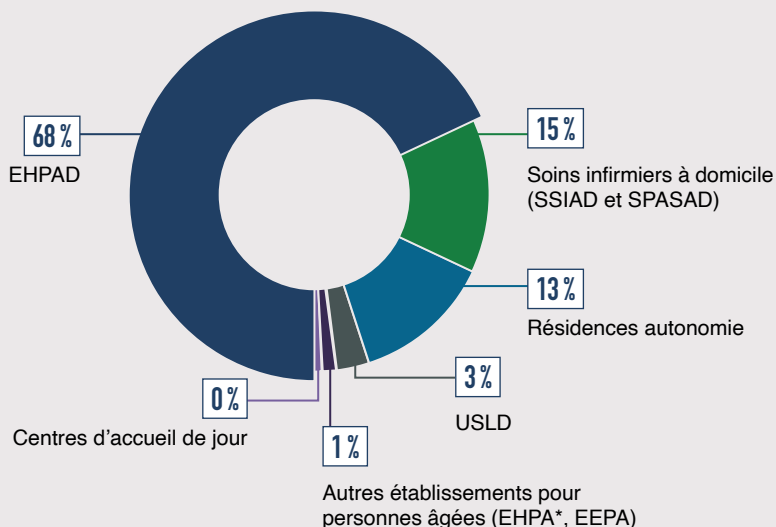
sont financés par le programme ESMS Numérique.

Source : CNSA, 2026.



# Les établissements et services médico-sociaux

## Répartition du nombre de places installées en hébergement et soins à domicile pour personnes âgées en 2025



\*EHPA : Établissement d'hébergement pour personnes âgées percevant ou ne percevant pas de crédits de l'Assurance maladie.  
Source : FINESS, 31/12/2025 et SAE 2024, 31/12/2024 pour les USLD.

# 614 400

C'est le nombre de places pour personnes âgées dépendantes, tout type d'hébergement confondu, dans **7 400 EHPAD** en 2025.

# 18 %

C'est la part de places **d'accueil de jour et d'hébergement temporaire et dans les services** pour personnes âgées de plus de 75 ans en 2025.

Source : FINESS, 31/12/2025.

# 2024

est marquée par une nette augmentation des prix de l'hébergement permanent en EHPAD, de 4,0 % (ASH et non-ASH).

# 66 €

C'est le prix journalier moyen pour une chambre seule habilitée à l'ASH.

# 98,3 €

C'est le prix journalier moyen pour une chambre seule non habilitée à l'ASH.

# 88 ans

C'est l'âge médian d'un résident à l'entrée en EHPAD en 2019.

Source : Repères statistiques n° 27.

Source DREES, enquête EHPA, 2019.



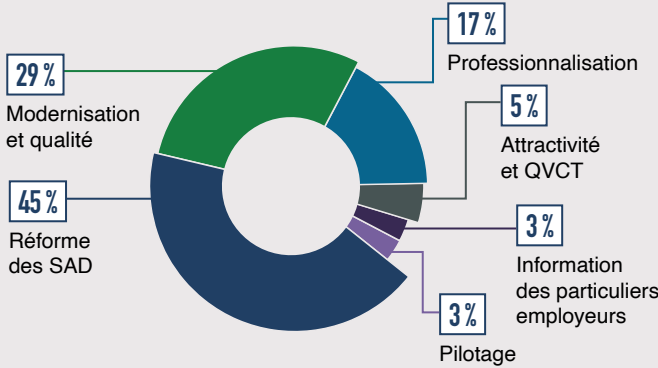
# La transformation de l'offre pour les personnes âgées

Face au vieillissement de la population, la CNSA renforce son soutien aux services à domicile et à l'ensemble des solutions d'accompagnement qui permettent de répondre aux besoins des personnes âgées.

**2,4 Md€** pour financer les SSIAD et les SAD mixtes, **+18 %** depuis 2022.

## Le soutien au secteur du domicile en 2025

La CNSA a versé **12,2 M€** en 2025 pour soutenir 8 fédérations du domicile. Ces crédits se répartissent comme suit :



**4,2 M€** pour appuyer les départements dans la transformation des services d'aide à domicile en services autonomie à domicile.

## Les centres de ressources territoriaux

**289 CRT installés**

au 31 décembre 2025 :



**23 CRT**

par région en moyenne en France métropolitaine.



**1 CRT**

prévu dans **chaque DROM**, hors Mayotte, et en Corse.

Source : FINESS, traitements CNSA.

## Habitat intermédiaire et transformation de l'offre d'EHPAD

En 2026, **34 membres** sont associés au **Laboratoire des solutions de demain**, et **95 experts** sont mobilisés pour réfléchir à la transformation de l'EHPAD.

### Habitat inclusif

**96 conseils départementaux** sont engagés dans l'habitat inclusif.

**7 M€**

de soutien à l'investissement :



**110** projets de travaux

**915** logements individuels

**75,9 M€**

d'aide à la vie partagée en 2025 pour la mise en œuvre de projets :



**2 297** nouveaux projets

**21 904** bénéficiaires, dont **10 443** personnes en situation de handicap et **11 461** personnes âgées

### Résidences autonomie

**14,5 M€**

utilisés pour réhabiliter le parc en 2025 :

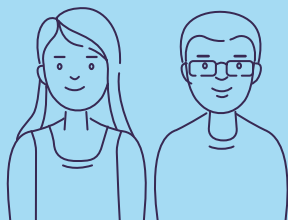


**37** résidences autonomie

**1 111** places rénovées



## Quelques chiffres sur la population des aidants et des professionnels



**9,3**

millions de personnes environ déclarent apporter une aide régulière à un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie en France.

Source : DREES, enquête Vie quotidienne et santé, 2021.



**1 326 800**

professionnels salariés dans le secteur de l'aide à l'autonomie\*.

\*Depuis 2018, le champ des professions considérées comme professions sociales a été affiné par la DREES. De ce fait, certaines professions non incluses en 2018 le sont en 2022, et inversement.

Sources : DREES, enquêtes EHPA 2023, ES Handicap 2022 ; INSEE, enquête emploi en continu, moyenne des données 2021 à 2023, traitements DREES.



**87 %**

de femmes parmi les professionnels de l'aide à l'autonomie au 31 décembre 2023.

Source : DREES, enquête EHPA 2023.



## Le soutien aux aidants

# 37,8 M€

Ce sont les **crédits versés par la CNSA** pour l'accompagnement des aidants en 2024.

## 9 réseaux associatifs

ont reçu **plus de 5,2 M€** pour **52 714 bénéficiaires**.

Les CFPPA ont mobilisé

## plus de 11,3 M€

pour accompagner **108 845 aidants** de personnes âgées en perte d'autonomie.

## 75 conseils départementaux

ont été sélectionnés entre 2023 et 2024 pour déployer des actions de soutien aux aidants de personnes en situation de handicap.

## En 2024, les conseils départementaux ont dépensé

# 1,9 M€

pour **16 014 aidants** de personnes en situation de handicap.

### L'offre de répit destinée aux aidants

# 16,6 M€

C'est le montant des financements alloués au renforcement de l'offre de répit pour les aidants en 2025, dont la moitié dans le champ des personnes âgées.

Ces financements ont permis de créer **près de 900 solutions** de répit.

## 35 %

des crédits ont permis de renforcer l'offre en accueil de jour et en hébergement temporaire.

## 47 %

des crédits ont financé le développement des PFR



## 7,8 M€

# 82 M€

d'ici 2030 pour poursuivre l'extension de l'offre de répit pour les aidants, dont **41 %** pour le champ des personnes âgées.





## Le soutien à l'attractivité des métiers

### Le soutien aux départements pour l'accompagnement des services à domicile

# 358 M€

pour soutenir **96** conseils départementaux  
et **1 900** services du secteur du domicile  
en 2024.

L'amélioration de la qualité de vie  
au travail des intervenants représentait

# 36 %

du montant du financement en 2024.

### Accompagner la formation et le recrutement des professionnels

# 27,53 M€

C'est le montant des financements  
de la CNSA aux OPCO en 2025.

# Plus de 80 000

parcours de formation cofinancés en 2024,  
dont **plus de 2 300** parcours diplômants  
ou certifiants.

# 14 plateformes des métiers de l'autonomie

poursuivent leur expérimentation en 2026.

# 5,1 M€

C'est le montant versé aux départements  
dans le cadre d'un appel à manifestation  
d'intérêt en 2025 :

# 2,4 M€

pour la modernisation  
et la professionnalisation des services  
d'aide à domicile ;

# 2,8 M€

pour l'attractivité et la fidélisation  
des professionnels des métiers  
de l'autonomie.

### Lutter contre les risques professionnels

# 69 pour 1 000 salariés

C'est la fréquence des accidents  
du travail dans le secteur de l'autonomie,  
soit **1,7 fois plus** que dans le BTP.

# 20 M€

du fonds de lutte contre la sinistralité  
pour financer des équipements  
en 2025 pour :

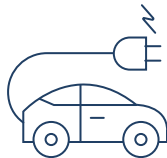
# 420 ESMS

pour personnes âgées ;

# 361 ESMS

pour personnes en situation  
de handicap.

# 75 M€



pour le déploiement  
de flottes de véhicules propres  
dans **88** départements.



# La prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées

La prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées en 2024

## 293 M€

alloués à la prévention de la perte d'autonomie, tous financeurs confondus.

## 3,1 millions

de personnes ont bénéficié d'actions de prévention, parmi lesquelles :

**163 000**

proches aidants ;

**142 000**

résidents d'EHPAD ;

**81 000**

habitants de résidences autonomie.

## 199 M€

versés par la CNSA aux CFPPA qui en ont consommé

## 181 M€ soit 91%

dont

### 10 M€

pour les actions de prévention destinées aux aidants

### 39,5 M€

pour les résidences autonomie

Réalisations et impact du Centre de ressources et de preuves en 2025

## 35 journées de sensibilisation

thématiques ayant touché **1 500** professionnels.

## 36 CFPPA accompagnées

par la Fédération Promotion Santé.

## 2 programmes de prévention

lancés, **près de 800** animateurs formés (programmes « prenons l'âge du bon côté »).

## 3 outils :



**1** outil pour aider les décideurs à sélectionner les projets ;

**1** ensemble d'outils « Évaluer l'impact de son action » pour les porteurs ;

**1** synthèse de bonnes pratiques publiée pour les appuyer dans leurs missions.

En un an, le CRP s'est imposé comme un repère pour structurer les politiques de prévention. Ce constat est issu de l'évaluation d'impact du CRP réalisée en 2025 pour identifier le niveau d'appropriation de ses travaux par les référents CFPPA :

## 97 %

des référents CFPPA jugent les principes du CRP utiles.

## 98 %

ont déjà intégré ou comptent intégrer les synthèses et les bonnes pratiques du CRP dans leurs appels à projets.

# Glossaire

<b>AAH</b>	Allocation aux adultes handicapés
<b>ACFP</b>	Allocation compensatrice frais professionnels
<b>ACTP</b>	Allocation compensatrice pour tierce personne
<b>AEEH</b>	Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
<b>AGEFIPH</b>	Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
<b>AGGIR</b>	Autonomie gérontologique groupes iso-ressources
<b>AJPA</b>	Allocation journalière du proche aidant
<b>APA</b>	Allocation personnalisée d'autonomie
<b>ARS</b>	Agence régionale de santé
<b>ASH</b>	Aide sociale à l'hébergement
<b>AT-MP</b>	Accidents du travail-Maladies professionnelles
<b>AVA</b>	Assurance vieillesse des aidants
<b>AVP</b>	Aide à la vie partagée
<b>AVPF</b>	Assurance vieillesse des parents au foyer
<b>BADIANE</b>	Base de données interadministrative des ESMS
<b>CARSAT</b>	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
<b>CASA</b>	Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie
<b>CFPPA</b>	Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie
<b>CMI</b>	Carte mobilité inclusion
<b>CNAF</b>	Caisse nationale des allocations familiales
<b>CNAMTS</b>	Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés
<b>CNH</b>	Conférence nationale du handicap
<b>CNSA</b>	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
<b>CRP</b>	Centre de ressources et de preuves
<b>CRT</b>	Centre de ressources territorial
<b>CSA</b>	Contribution solidaire autonomie
<b>CSG</b>	Contribution sociale généralisée
<b>DAC</b>	Dispositif d'appui à la coordination
<b>DEPP</b>	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
<b>DGCS</b>	Direction générale de la cohésion sociale
<b>DREES</b>	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
<b>DROM</b>	Département et région d'outre-mer
<b>DUI</b>	Dossier usager informatisé
<b>EAM</b>	Établissement d'accueil médicalisé
<b>EEAP</b>	Établissement et service pour enfants et adolescents polyhandicapés
<b>EEPA</b>	Établissement expérimental pour personnes âgées
<b>EHPA</b>	Établissement d'hébergement pour personnes âgées
<b>EHPAD</b>	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
<b>EPE</b>	Équipe pluridisciplinaire d'évaluation
<b>ESAT</b>	Établissement et service d'aide par le travail
<b>ESMS</b>	Établissement et service médico-social

<b>ESPO</b>	Établissement et service de préorientation
<b>ESRP</b>	Établissement et service de réadaptation professionnelle
<b>ETP</b>	Équivalent temps plein
<b>FAM</b>	Foyer d'accueil médicalisé
<b>FDCH</b>	Fonds départemental de compensation du handicap
<b>FINESS</b>	Fichier national des établissements sanitaires et sociaux
<b>FIPHFP</b>	Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique
<b>FIR</b>	Fonds d'intervention régional
<b>GIR</b>	Groupe iso-ressources
<b>IEM</b>	Institut d'éducation motrice
<b>IME</b>	Institut médico-éducatif
<b>INSEE</b>	Institut national de la statistique et des études économiques
<b>ITEP</b>	Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique
<b>MAS</b>	Maison d'accueil spécialisée
<b>MDPH</b>	Maison départementale des personnes handicapées
<b>OGD</b>	Objectif général de dépenses
<b>ONDAM</b>	Objectif national des dépenses d'assurance maladie
<b>OPCO</b>	Opérateur de compétences
<b>PA</b>	Personne âgée
<b>PH</b>	Personne en situation de handicap
<b>PAI</b>	Plan d'aide à l'investissement
<b>PASA</b>	Pôle d'activités et de soins adaptés
<b>PCH</b>	Prestation de compensation du handicap
<b>PFR</b>	Plateforme d'accompagnement et de répit
<b>PLFSS</b>	Projet de loi de financement de la sécurité sociale
<b>PSK</b>	Prélèvement social sur les revenus du capital
<b>QVCT</b>	Qualité de vie et des conditions de travail
<b>RQTH</b>	Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
<b>SAD</b>	Service autonomie à domicile
<b>SAMSAH</b>	Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
<b>SAVS</b>	Service d'accompagnement à la vie sociale
<b>SESSAD</b>	Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
<b>SI</b>	Système d'information
<b>SPASAD</b>	Service polyvalent d'aide et de soins à domicile
<b>SSIAD</b>	Service de soins infirmiers à domicile
<b>TSCA</b>	Taxe spéciale sur les conventions d'assurances
<b>UEROS</b>	Unité d'évaluation, de réentraînement et d'orientation socio-professionnelle
<b>UEEA</b>	Unité d'enseignement élémentaire autisme
<b>ULIS</b>	Unité localisée pour l'inclusion scolaire
<b>USLD</b>	Unité de soins de longue durée

# 20

**[cnsa.fr](http://cnsa.fr)**

**[pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://pour-les-personnes-agees.gouv.fr)**

**[monparcourshandicap.gouv.fr](http://monparcourshandicap.gouv.fr)**

**Principaux sites de référence sur l'aide à l'autonomie :**

- Ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées : [solidarites.gouv.fr](http://solidarites.gouv.fr)
- DREES : [drees.solidarites-sante.gouv.fr](http://drees.solidarites-sante.gouv.fr)
- INSEE : [insee.fr](http://insee.fr)
- OCDE : [oecd.org](http://oecd.org)

**AcceDe Web** →  
La démarche accessibilité  
www.accede.fr

La version numérique de ce document a été réalisée conformément aux normes d'accessibilité pour les documents : WCAG 2.0 niveau A et PDF U/A (ISO 14289). La version PDF est ainsi accessible aux personnes aveugles et malvoyantes se servant notamment d'un lecteur d'écran (synthèse vocale et/ou plage braille).

# 26